

DELIBERATION N° 81/94 : RENOVATION MAISON EMILE GALLE - AVENANT N° 1

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'effectuer les travaux supplémentaires suivants dans la Maison Emile Gallé, anciennement dénommée Maison "Cuirin" :

- Remplacement du plafond Shédisol 50 m/m par un plafond Spanglas 45 dans l'aire d'exposition,
- Remplacement du regard siphonné prévu par un modèle agréé par le District Urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT (entreprise générale rénovant la Maison Emile Gallé par marché du 28 Novembre 1980, approuvé par Monsieur le Préfet de M. & M. le 11 Décembre 1980) un avenant N° 1 ayant pour objet les travaux cités ci-

dessus, pour un montant hors taxe de 7 984 F 17, soit 9 389 F 39 TTC, ce qui portera le marché de base de 577 700 F T.T.C. à la somme de 587 089 F 38 T.T.C.

- la somme afférente à ces travaux, soit 9 389 F 38 T.T.C. fera l'objet d'une inscription au Budget supplémentaire 1981.